

**MAISON FAMILIALE RURALE D'ANNEYRON**  
**PROTOCOLE SANITAIRE RELATIF A LA REOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DE LA MFR**  
**D'ANNEYRON (Plan de Reprise d'Activité) rentrée 2020**

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement généralisé lié à la crise sanitaire engendrée par le covid-19 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires qui complètent notre règlement intérieur (avenant) vous trouverez ci-après les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement de la MFR.

La situation sera réévaluée, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des orientations fixées par le Gouvernement.

Nous vous demandons de bien vouloir lire, signer et rapporter l'accusé de réception (en fin de ce document) le jour de la reprise de votre enfant. **Sans ce document nous ne pourrons l'accueillir.**

### Préambule

Il a été demandé à chaque établissement d'adapter un protocole au contexte qui est le sien, tout en conservant les règles strictes. Ceci nécessite donc d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de préventions complémentaires.

A des fins de praticité nous vous informons que le terme « élève » est un terme générique englobant les élèves, les apprentis, les stagiaires de la formation continue.

La réouverture de la MFR d'ANNEYRON est conditionnée au strict respect du protocole sanitaire.

Celui-ci repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels de formation,
- L'information et la communication

## 1- Rôle des parents ou représentants légaux :

Les parents jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires.  
Ils s'engagent, notamment, à :

**-fournir à leurs enfants des masques (sauf pour les élèves en 4eme et 3eme, la distribution est assurée par la MFR (dotation faite par le Ministère de l'Agriculture))**



**-ne pas amener leurs enfants à la MFR en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille ou de simple doute. Avant de quitter le domicile, il conviendra de s'assurer que l'élève ne présente pas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus) et d'en avvertir la MFR.**

Les parents doivent s'assurer de l'équipement de leur jeune et prévoir :

- Des mouchoirs à usage unique
- Une bouteille d'eau ou une gourde
- Une solution hydro alcoolique
- Le matériel de travail individuel (trousse, classeurs, calculatrice,), aucun échange avec d'autres élèves ne sera possible
- Des masques en quantité suffisantes afin de respecter les conditions d'utilisation.

Il conviendra de rappeler à votre enfant qu'il faut respecter :

- Porter un masque dans tous les espaces clos et en extérieur si la distance n'est pas possible
- La distanciation physique (1 mètre)
- L'application permanente des gestes barrières
- Et éviter de se toucher le visage

**COVID-19**

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serre la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) **0 800 130 000** (appel gratuit)

## **2- Accueil à la MFR :**

A son arrivée, la MFR se réserve le droit de prendre la température des élèves à l'aide d'un thermomètre frontal sans contact et de les renvoyer si présence de fièvre après avoir contacter la famille.

**Le port du masque « grand public » est obligatoire dans tous les espaces clos et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respectées. L'absence de masque ne permettra pas l'accueil de l'élève.**



Les élèves devront se laver les mains, :

- A l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les pauses ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile
- Et chaque fois que la situation l'impose

Nous veillerons à la disponibilité de :

- Poubelles et sacs poubelles
- Savon liquide, sprays désinfectants / virucides et gel hydro alcoolique dans les sanitaires, dans les salles de classe,
- Serviettes en papier à usage unique
- Chaque classe disposera de ses propres sanitaires.

## **3 Accueil des élèves et espaces dédiés**

La formation des jeunes aux bonnes pratiques des règles sanitaires se déroulera au retour à la MFR. Elle sera animée par le responsable de classe et /ou le référent SANTE SECURITE AU TRAVAIL. La formation permettra de préciser concrètement les mesures barrières et distanciation physique, l'utilisation des masques, les règles de bonnes pratiques en fonction de l'organisation interne (sens de circulation, consignes particulières selon les lieux communs...).

### Horaires d'accueil :

Les horaires d'arrivée seront les suivants :

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
Rappel des horaires	Matin	9h00	8h00	8h00	8h00	8h00
	Soir	18h00	17h00	17h00	17h00	17h00

La navette est en service aux horaires habituels (attention port du masque obligatoire)

### Circulation des élèves dans la MFR :

Le sens de circulation devra être respecté en suivant le fléchage au sol et la signalétique de sens de circulation (affichage)

- Les élèves circulent dans la MFR selon le marquage au sol
- Dans les zones de croisement, le port du masque est obligatoire et l'attention de tous est requise pour respecter les gestes barrières,

En complément, l'établissement propose aux élèves une organisation limitant leur brassage et favorisant la distanciation physique. Cela pourra se traduire de manière non exhaustive par des zones extérieures et des accès en journée différenciés : pause, attente pour la restauration, ... Ils devront impérativement respecter ces consignes.

Par ailleurs des points de passage obligés de manière ordonnée et distanciée seront mis en place (ex : lavage des mains à l'eau savonneuse avant d'accéder à l'espace restauration).

### **1 L'accueil des élèves et l'installation en classe**

À leur arrivée, les élèves seront invités à aller se laver les mains les uns après les autres en maintenant la distanciation adéquate et rejoindront leur salle de classe.

**Le port du masque par les élèves et le formateur est obligatoire.**

L'installation au sein de la classe permettra de respecter les contraintes d'éloignement (bureau individuel et espacé), respectant la distanciation physique.

Chaque jeune aura une place attribuée au cours de la journée et ne devra plus changer de place dans la journée.

Les élèves auront leur propre matériel, pas d'échange ou partage d'objets ; tous les matériels pédagogiques utilisés seront désinfectés.

Les déplacements en classe seront extrêmement limités et devront suivre le sens de circulation

Les croisements entre les élèves de classes différentes seront limités au maximum. Les jeunes seront dans leur classe, les moniteurs se déplaceront.

L'accès à la salle des moniteurs reste autorisé, le port du masque étant exigé dans les espaces clos c'est-à-dire dans les bâtiments.

## **2 Les temps de pause**

Durant les temps de pause, il conviendra de respecter les distances de sécurité, le port du masque sera obligatoire si le respect des gestes barrière n'est pas possible, les élèves ne s'échangeront aucun objet personnel.

Il s'agira principalement d'un temps d'aération pour respirer l'air extérieur.

En fonction du respect ou non des gestes barrières durant ces temps mais aussi des conditions climatiques, nous nous laissons la possibilité de les faire en classe.

## **3 Nettoyage et désinfection des salles de classe**

Au minimum les salles de classes seront aérées le matin avant l'arrivée des élèves, aux pauses au moment du repas et le soir après les cours. L'entretien de la classe sera fait le matin avant l'arrivée des élèves par le personnel de nettoyage de la MFR.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Les locaux, le matériel et le mobilier utilisés seront nettoyés avec les produits d'entretien aux normes, une fois par jour.

Les sanitaires, bureaux, chaises, interrupteurs, poignées et rampe d'escalier seront nettoyés par les utilisateurs avant et après chaque utilisation.

## **4 La prise du repas**

Les conditions de restauration ont été adaptées. Les repas seront pris SOUS FORME DE SELF SERVICE en salle à manger, ou dans une salle annexe, ou à l'extérieur si le temps le permet. Tout est mis en œuvre pour respecter les règles de distanciation.

**Le port du masque est exigé dans la file d'attente et pendant le passage au self, une fois installé, l'élève pourra ôter son masque. Il devra le porter à chaque déplacement dans le réfectoire.**

La sortie du réfectoire se fera suivant le sens de circulation.

Le matériel et les équipements seront soigneusement désinfectés à l'issue de chaque repas.

## 5 L'Internat

Les conditions d'accueil à l'internat ont été adaptées, le port du masque doit être respecté lorsque l'élève sort de sa chambre, du matériel de nettoyage sera mis à disposition pour qu'après chaque utilisation des lavabos, douche, WC un nettoyage soit effectué par l'utilisateur.

L'attribution des chambres est faite de telle sorte que :

- Les chambres soient occupées par 2 élèves (dans une chambre de 3) et 3 élèves maximum (dans une chambre de 6)
- Les lits soient attribués de façon nominative ainsi que le lavabo, douche et toilettes
- Les lits soient installés tête bêche

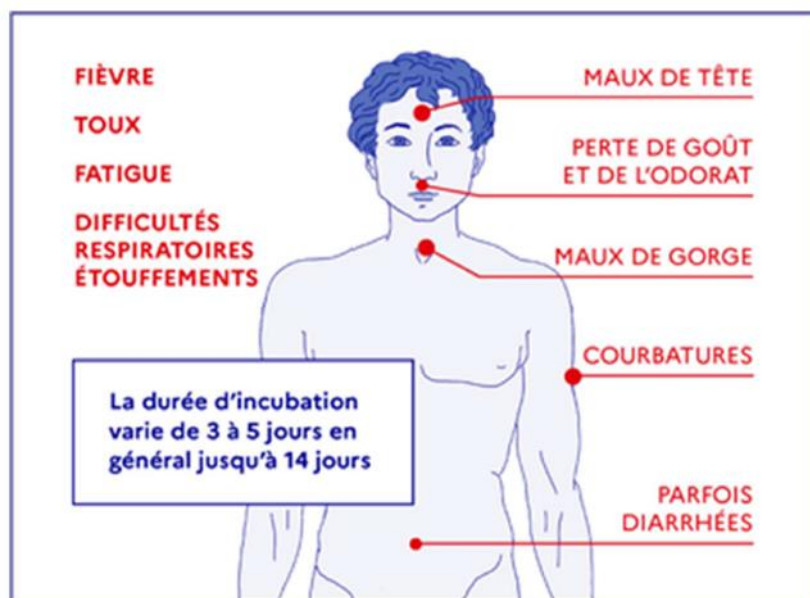
La grille d'évaluation des conditions générales d'hygiène du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a été renseignée, et le score obtenu permet l'utilisation possible de l'internat.

La capacité d'accueil a été réduite à 46 lits.

## 6 Prise en charge d'une personne symptomatique

Si au sein de l'établissement une personne (élève ou personnel) présente, selon les autorités sanitaires, les symptômes du COVID-19 (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.) :

- Un signalement immédiat à la directrice ou son référent COVID-19, Nadine Perroud doit être fait
- Se conformer à la conduite à tenir présentée ci-dessous (Source : « Guide de prévention des risques en établissement d'enseignement ... »)



La procédure suivante sera mise en place :

- Isoler immédiatement l'élève présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 en salle COVID-19, en appliquant immédiatement les gestes barrières, garder une distance raisonnable avec lui (1 mètre) avec port du masque pour les 2 personnes.

- Contacter les parents ou responsables légaux sans délai pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.
- En cas de signe de gravité (ex détresse respiratoire), appeler le SAMU, et suivre les consignes.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après avis du médecin traitant.
- Désinfecter la salle de classe après un temps de latence de quelques heures.

**Des décisions de quatorzaine, de fermeture de la MFR pourront alors être prises par les autorités sanitaires et/ou la direction. Les services de la MSA seront également informés et pourront accompagner la prise de décision et les mesures de précaution à prendre.**

## **7 Les périodes de stage**

Les stages pour les jeunes de plus de quinze ans peuvent être autorisés si l'accueil en milieu professionnel se fait dans le respect des conditions sanitaires de protection contre le COVID 19.

Les conditions suivantes devront être remplies :

- Signature de l'avenant COVID 19 et de la convention de stage
- Accord de l'entreprise pour accueillir le jeune en présence
- Accord du représentant légal
- Accord de l'équipe de la MFR
- Validation par la directrice

---

## ACCUSE DE RECEPTION DU PROTOCOLE SANITAIRE

Le protocole de la MFR, à destination des familles, précise les modalités d'accueil des élèves lors de la rentrée.

Il indique également les mesures mises en place par l'établissement au regard du protocole sanitaire ministérielle.

Il est important d'avoir conscience que dans tout milieu accueillant des élèves, le risque de contact entre eux ne peut être totalement écarté et ce malgré les nombreuses mesures et précautions prises par l'établissement et répondant au protocole sanitaire ministériel.

Ce protocole doit être lu et signé par les familles avant la reprise de leur enfant. De la même façon l'avenant au règlement intérieur doit être lu et signé

Il est à remettre au responsable de classe, obligatoirement le jour du retour du jeune à la MFR.

A défaut nous ne pourrons pas l'accueillir.

M. ou Mme \_\_\_\_\_

Responsable légal de \_\_\_\_\_

En classe de \_\_\_\_\_ atteste avoir pris connaissance des modalités d'accueil et du protocole sanitaire établi par la MFR et s'engage à en respecter l'intégralité des consignes

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature